

Délibération n°2018-04-19

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	66
Pouvoirs	16
Votants	82

L'an deux mille dix-huit, le 27 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 septembre 2018 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à La Courtine.

**Alain Gueguen** est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>Maryse Badia</b>	à	Frédérique Fraysse	<b>Véronique Bénazet</b>	à	Jean-Pierre Saugeras
<b>Gilles Chazal</b>	à	Stéphanie Gautier	<b>Éric Cheminade</b>	à	Gérard Vinsot
<b>Danielle Coulaud</b>	à	Jean Stöhr	<b>Daniel Escurat</b>	à	Pierre Chevalier
<b>Baptiste Galland</b>	à	Pierre Coutaud	<b>Robert Gantheil</b>	à	Jean Valade
<b>Dominique Guillaume</b>	à	Nathalie Delcouderc-Juillard	<b>Chantal Guivarch-Paisnel</b>	à	Alain Gueguen
<b>Mady Junisson</b>	à	Jean-Pierre Guitard	<b>Martine Leclerc</b>	à	Jean-Paul Bourre
<b>Nathalie Le Gall</b>	à	François Ratelade	<b>Marilou Padilla-Ratelade</b>	à	Christophe Arfeuillère
<b>Serge Peyraud</b>	à	Alain Fonfrede	<b>Bernard Rouge</b>	à	Jean-François Michon

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Éric Bossaert (David Vidal), Daniel Caraminot (René Lacroix), Bernard Couzelas (Alain Lanly), Guy Faugeron (Denise Vedrinne), Michel Lacrocq (Christian Dumonteil), Cécile Martin (Valérie Lamour), Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Jean-Marc Bodin, Michel Bourzat, Robert Bredèche, Michèle Chastagner, Christine Da Fonseca, Philippe Exposito, Marc Fournand, Pierre Fournet, Annie Gonzalez, Xavier Gruat, Michel Lefort-Lary, Bernard Maupomé, Dominique Miermont, Christiane Monteil, Laurence Monteil, Gérard Moratille, Sylvie Prabonneau, Marc Ranvier, Valérie Sérrurier, Nelly Simandoux, Jean-Michel Taudin.

## Décision modificative n°2 au budget annexe « déchets ménagers et assimilés »

L'adoption d'une décision modificative n° 2 au budget primitif 2018 est rendue nécessaire pour inscrire des crédits supplémentaires de dépense liés à :

- l'annulation de titres de l'année 2017 ;
- la mise en place de bennes d'encombrants ;
- passer des écritures d'ordre budgétaire (opérations purement comptables qui ne donnent lieu à aucun encaissement ou décaissement).

INTITULE DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes-fonctions	Montants	Comptes-fonctions	Montants
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673-812	+ 1 360,00		
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures			70612-812	+ 1 360,00
Autres contributions obligatoires	6558-812	+ 200 000,00		
Autres organismes			7478-812	+ 200 000,00
Dotations aux amort.des immos incorporelles et corporelles	6811-812	+ 740,00		
Virement à la section d'investissement	023-812	- 740,00		
<b>Total - Fonctionnement</b>		<b>201 360,00</b>		<b>201 360,00</b>

INTITULE DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes-fonctions-opérations	Montants	Comptes-fonctions-opérations	Montants
<b>INVESTISSEMENT</b>				
Installations de voirie			28152 -812	+ 740,00
Virement de la section de fonctionnement			021-812	- 740,00
<b>Total - Investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>

## Délibération n°2018-04-19



Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget annexe « déchets ménagers et assimilés ».

A l'unanimité	
Votants	82
Pour	82
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la  
sous-préfecture,

À La Courtine, le 27 septembre 2018



Le président,  
Pierre Chevalier